

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2009**

Le dix sept juin deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du 11 juin, s'est réuni sous la Présidence de Madame **GANSOINAT-RAVAINE**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, André **MORDENTI**, François **VALENTIN**, Odile **ANNEN-LACOMBE**, Bernard **MULLER**, Victorien **NICOLAS**, Vincent **BEMER**, Catherine **AMANN**, Sophie **DIAMANTINI**, Chantal **BRICOUT**, Pierre **NOIROT**, Colette **ROTTIER**, Joël **XOLIN**, Séverine **COURTOIS SENE**, Isabelle **JASKULA**.

Absents excusés : Monsieur Arnaud **DEVILLEZ** a donné procuration à Monsieur André **MORDENTI**, Monsieur André **FABER** a donné procuration à Madame Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, Madame Angélique **JOLY** a donné procuration à Monsieur Pierre **NOIROT**, Monsieur Maurice **BOYE** a donné procuration à Monsieur Bernard **MULLER**.

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 15

1) Choix des entreprises suite à la consultation n°11-09 concernant la rénovation du groupe scolaire :

Madame Odile **ANNEN-LACOMBE**, 3^{ème} adjointe au Maire expose le point. La commission d'appel d'offres s'est réunit le 10 juin pour l'ouverture des plis, puis le 16 juin pour le choix des entreprises. Lors de l'ouverture des plis le 10 juin, le lot 07 «menuiserie intérieure» a été déclaré infructueux faute de candidats. Pour ce faire, une seconde consultation a été lancée et les offres ont pu être ouvertes le 16 juin lors de la deuxième réunion de la commission d'appel d'offres.

Suite à la commission d'appel d'offres du 10 juin 2009 et après vérification des offres la commission a émis un avis favorable sur la proposition du maître d'œuvre. Voici les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres :

N° Lot	Nom entreprise	Montant marché HT	Montant marché TTC	Montant TTC des options	TOTAL Avec options
3	Entreprise LAPIERRE	31 131,00 €	37 220,71 €	/	
4	SARL SOFIB	43 703,00 €	52 268,79 €	/	
5	S.E.I.	79 482,17 €	95 060,68 €	/	
6	BATI CONCEPT	8 674,68 €	10 374,92 €	3 025,88 €	13 400,80 €
7	MENULOR	44 792,89 €	53 572,30 €		
8	T2C	10 784,15 €	12 897,84 €	/	
9	PEINTURE APPEL	25 005,50 €	29 906,58 €	1 052,48 €	30 959,06 €
10	FORCLUM	12 109,72 €	14 483,23 €	1 810,95 €	16 294,18 €
11	E. BOFFO	65 457,82 €	78 287,55 €	/	
12	ALVIA	47 428,00 €	56 723,89 €	35 760,40 €	92 484,29 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le choix fait par la commission d'appel d'offres et autorise Madame la Maire à signer tous les marchés correspondants.

2) **Choix de l'entreprise suite à la consultation n°07-09 concernant l'achat d'un appareil indicateur de vitesse :**

Monsieur François VALENTIN, 2^{ème} adjoint au Maire annonce qu'une consultation n°07-09 a été lancée concernant l'achat d'un appareil indicateur de vitesse. Quatre entreprises ont remis une offre. La société EURO-SIGNALISATION propose l'offre la mieux disante pour un montant de 3 819,00 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 73 – Sécurité Routière.

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal accepte le choix de l'entreprise EURO-SIGNALISATION pour l'achat d'un appareil indicateur de vitesse.

3) **Choix de l'entreprise suite à la consultation n°08-09 concernant la réalisation d'un plateau surélevé en carrefour Rue de Lorraine :**

Monsieur François VALENTIN, 2^{ème} adjoint au Maire annonce qu'une consultation a été lancée pour la réalisation d'un plateau surélevé en carrefour dans la rue de Lorraine. Pour cela 7 entreprises ont été consultées et l'offre la mieux disante émane de la société COLAS pour un montant de 8 577,90 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 73 – Sécurité Routière.

Après exposé, le présent conseil municipal accepte à l'unanimité le choix de l'entreprise COLAS pour la réalisation de ces travaux.

4) **Choix de l'entreprise suite à la consultation n°09-09 concernant la construction d'un îlot central Rue de Metz et la sécurisation du passage piétons :**

Monsieur François VALENTIN, 2^{ème} adjoint au Maire expose le point concernant la construction d'un îlot central Rue de Metz et la sécurisation du passage piétons. Pour cela, sept entreprises ont été consultées et l'entreprise COLAS a remis l'offre la mieux disante et propose de faire les travaux pour un montant de 7 234,80 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 73 – Sécurité Routière.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de confier les travaux à la société COLAS.

5) Encaissement d'un chèque d'un montant de 726,27 € de Groupama :

Madame la Maire propose l'encaissement d'un chèque d'un montant de 726,27 € de la part de Groupama. Ce chèque correspond au remboursement des dégâts sur les vitres de la Trésorerie.

Après exposé, l'ensemble du conseil municipal vote à l'unanimité l'encaissement du chèque de Groupama.

6) Complément à la délibération du 05/02/09 concernant le choix des entreprises pour l'extension de l'accueil périscolaire :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint au Maire annonce aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de compléter la délibération du conseil municipal du 05/02/09 concernant le choix des entreprises pour l'extension de l'accueil périscolaire. En effet, la liste des entreprises retenues figurant sur le procès verbal résultant de la commission d'appel d'offres du 31 janvier 2009 n'avait pas été reprise dans la délibération. Il convient donc d'acter cette liste.

Voici les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres :

N° Lot	Détail des lots	Nom entreprise	Montant marché HT	Montant marché TTC	Option TTC
1	VRD – Gros œuvre	GK BAT	65 131,50	78 614,87	1 614,60
2	Charpente ossature bois bardage	HEIM	94 282,62	112 762,01	5843,52 et 1591,84
3	Couverture étanchéité	MADDALON	29 805,42	35 647,28	
4	Menuiseries extérieures	BONECHER	25 204,10	30 144,10	
5	Menuiseries intérieures	BONECHER	10 875,30	13 006,86	5 832,89
6	Métallerie	TISSOUX	10 497,20	12 554,65	
7	Revêtement de sols	APPEL	9 871,50	11 806,31	
8	Plâtrerie	IDEAL PLAFOND	9 719,00	11 623,92	
9	Peinture	APPEL	4 618,00	5 523,13	2 152,80
10	Chauffage – ventilation	LORRY	36 818,09	44 034,44	
11	Electricité – courants faibles	EGIB	32 568,50	38 951,93	
12	Isolation extérieure – façades	APPEL	9 690,00	11 589,24	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le choix fait par la commission d'appel d'offres et autorise Madame la Maire à signer tous les marchés correspondants.

7) **Complément à la délibération du 04/06/09 autorisant Madame la Maire à signer l'acte correspondant à la prolongation à la promesse de vente au profit de la CCV pour la construction d'un EHPAD :**

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir compléter la délibération du 04/06/09 concernant l'avenant à la promesse de vente au profit de la Communauté de Communes du Vernois pour la construction d'un EHPAD et de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte correspondant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité **Madame la Maire** à signer l'acte correspondant.

DIVERS :

- Naissance d'Anaïs PETRY, le 10 juin 2009 de Marc PETRY et Nathalie KEDINGER, domiciliés 21, rue des Acacias,
- Point sur les embauches :
 - o Poste d'ATSEM : embauche à compter du 1^{er} novembre 2009 en remplacement de Mme MEY qui part en retraite,
 - o Poste d'emploi saisonnier au service technique : embauche de deux personnes pour les mois de juillet et août.
 - o Présence d'un stagiaire (élève de l'EREA) aux services techniques du 22 juin au 02 juillet
- Fête de la musique : le dimanche 21 juin à partir de 18H30 dans la cour du Château.

Fait en séance, le 17 juin 2009
Pour copie certifiée conforme.
Mme la Maire.

Marie-Thérèse
GANSOINAT-RAVAINE